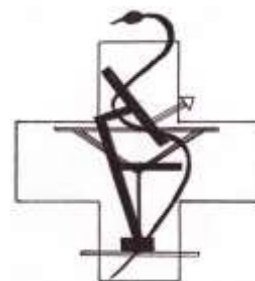


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

édito

DECEMBRE 2015

N°185

Sommaire

EDITO

P. 1

LAM

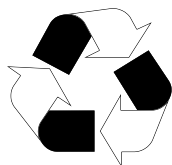
P. 2, 7 et 8

- ❑ Assemblée Générale du 25/11/15.
- ❑ Compte-rendu de la commission Paritaire du 26/11/15.
- ❑ Compte-rendu de la commission Paritaire du 02/12/15.

OFFICINES ET LAM

P. 3-6

- ❑ Elections TPE.



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 114S07701
Directeur de publication : Gilles HELLIER
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>



2016 : STOPPONS

LA RÉGRESSION SOCIALE !

Dans la continuité des lois rétrogrades mises en place par le gouvernement, a été l'année de l'accélération des réformes, ayant pour seul objectif de renforcer le capital. De l'ANI de 2013 au rapport Combrexelle, c'est tout un arsenal de lois qui a pour seul objectif de casser toutes les protections, les droits des travailleurs, les repères collectifs. Elles attaquent frontalement le Code du travail, les Conventions collectives, la Sécurité sociale.

Force est de constater, malgré les attentes sociales qui se sont exprimées lors et après les élections régionales, que le gouvernement socialiste n'a pas l'intention de changer d'orientation. Au contraire, les différentes déclarations du gouvernement confirment que l'année 2016 s'annonce difficile pour tous les salariés que ce soit au niveau des salaires, comme sur la protection sociale et l'emploi. Les premières mesures au niveau du SMIC sont largement très insuffisantes, seulement + 0,6 % pour le SMIC au 01/01/2016.

Sans réaction du monde du travail, la mise à mal du Code du travail, les exonérations de cotisations et autre dispositifs pour renforcer le

capital vont se poursuivre. L'actualité sociale continuera donc à être marquée par des mesures en faveur du Medef, soutenu par ses alliés : médias du capital, syndicats réformistes.

POUR L'ANNÉE 2016,

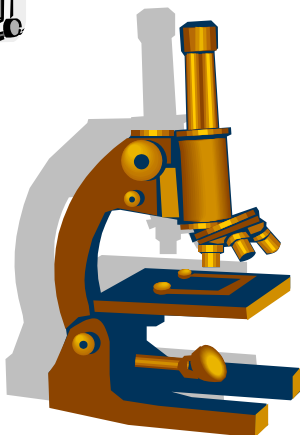
la question essentielle pour la CGT et les salariés est comment inverser le rapport de forces pour stopper la politique capitaliste du gouvernement.

S'ORGANISER, SE REN-

FORCER, aller au débat avec les salariés, construire avec eux le rapport de forces doit être la ligne directrice pour tous les syndicats CGT des Laboratoires de Biologie Médicale et des Officines pour cette nouvelle année 2016.

S'OPPOSER ET SE MOBILI-

SER est incontournable pour obtenir satisfaction sur les revendications en matière de salaires, d'emplois, de protection sociale, de droits et libertés.



● ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE EXTRA-HOSPITALIERS

Le 25 novembre 2015 s'est tenu l'Assemblée Générale des syndicats des Laboratoires de Biologie Médicale Extra-Hospitaliers. 14 camarades représentant 9 LBM (LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE) ont échangé leurs expériences face à la concentration du secteur et les conséquences sur les droits et conditions de travail des salariés. Les questionnements des salariés et des camarades de la CGT portaient principalement sur :

- Quel travail CGT pour faire face aux regroupements des LBM ?
- Quelle réponse CGT en lien avec la Fédération et l'Union Départementale ?
- Comment s'organiser dans la participation aux réunions paritaires de la branche ?

L'approche des syndicats et de la Fédération se confirme, depuis la réforme de la biologie

médicale, les manœuvres financières pour l'acquisition et/ou le regroupement de Laboratoires de Biologie Médicale s'accroissent (voir *Echo* n°183). Ces stratégies impactent les conditions de travail et salariales des salariés qui sont soumis à de fortes pressions par leurs directions. Ces rachats et regroupements de laboratoires sont en général accompagnés de suppressions d'emplois et de remises en cause des statuts des salariés, notamment sur l'organisation du travail et les salaires. Elles engagent des sommes d'argent qui seraient plus utiles à l'emploi et aux salaires.

Avec le support de la Fédération et en lien avec les UL et les UD, les syndicats des LBM n'ont pas d'autres choix que de s'organiser dans la CGT. Cela passe par le renforcement de la CGT sous forme de nouvelles adhésions, par la création de nouvelles bases. Cette organisation doit s'appuyer sur un réseau des syndicats en lien avec les territoires (Unions Départementales, Unions Locales).

PLUSIEURS PISTES DE TRAVAIL ONT ÉTÉ ÉVOQUÉES POUR ESSAYER DE RÉPONDRE AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES SYNDICATS FACE À LA PRESSION PATRONALE :

👉 FAIRE UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS AU MOINS UNE FOIS PAR AN.

👉 TRAVAILLER À LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DES SYNDICATS :

👉 - PAR LA MISE EN PLACE, EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES, D'UNE ORGANISATION AU NIVEAU DES UNIONS DÉPARTEMENTALES POUR FACILITER LES RENCONTRES ENTRE LES SYNDICATS LBM D'UN MÊME DÉPARTEMENT.

👉 - EN METTANT À DISPOSITION DES SYNDICATS, LES ADRESSES MAIL DES CAMARADES POUR FACILITER LES ÉCHANGES ENTRE LES SYNDICATS.

👉 RENFORCER LA DÉLÉGATION FNIC AUX RÉUNIONS PARITAIRES ET AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE.



LA CGT PROPOSE

Crédits,
accès
aux aides,
impôts...
des réformes
s'imposent !

Outre les blocages patronaux dans les négociations, nous reconnaissons que les difficultés financières des TPE sont aussi un frein à l'amélioration de nos conditions salariales et sociales.

Les difficultés financières des TPE-PME sont nombreuses. Elles ont un impact direct sur les conditions des salariés, leurs salaires, leurs conditions de travail...

Du point de vue économique, les principales difficultés de ces entreprises sont :

Conditions d'accès aux crédits bancaires : on régule on régule !

Les faits sont connus : les TPE/PME se heurtent à de nombreuses difficultés pour obtenir des crédits bancaires. Et quand bien même elles y ont accès, elles doivent acquitter des taux d'intérêt et des commissions plus élevés que les grandes entreprises.

Même si aujourd'hui les taux d'intérêt sont très bas, la **Banque centrale européenne** et donc la **Banque de France** ont la possibilité de faire en sorte que les banques réduisent leurs taux d'intérêt pour les PME/TPE. Des économies ainsi réalisées ouvrent des possibilités nouvelles pour créer des emplois, augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail dans ces entreprises.

L'accès aux aides publiques : on simplifie et on fait des économies

Plusieurs rapports officiels montrent que les TPE/PME utilisent peu ces aides par rapport aux grandes entreprises.

Les aides sont nombreuses mais les mécanismes parfois trop sophistiqués. Par conséquent, les TPE/PME, dont les moyens sont limités, ne s'y retrouvent pas facilement. En revanche, les grandes entreprises, qui ont des moyens logistiques plus forts, profitent davantage de ces aides. Pour mettre fin à cette situation, la CGT propose, depuis très longtemps, **une mise à plat de l'ensemble des aides accordées aux entreprises**, afin d'évaluer l'utilité de chaque dispositif et de supprimer ceux qui s'avèrent inefficaces. Cela permet de faire des économies, qui pourraient être utilisées pour renforcer les dispositifs dont l'efficacité est vérifiée.

Les mécanismes d'aide doivent être utilisés pour améliorer les conditions sociales dans les entreprises en général et particulièrement dans les TPE/PME. Pour la CGT, il faut conditionner l'accès aux aides au respect d'un certain nombre de critères : respect des conventions collectives, du Code du travail, respect des droits des salariés des TPE, respect des minima de branches ; paiement des heures effectuées, égalité de traitement femmes-hommes, etc.

Un impôt plus juste pour une société qui se porte mieux

Le taux officiel de l'impôt sur les sociétés cache en fait une vraie différence du poids réel de cet impôt selon la taille des entreprises ; ce poids est plus lourd pour les TPE/PME que pour les grandes entreprises.

Dans le cadre de sa proposition de réforme fiscale globale, la CGT préconise de moduler l'imposition des sociétés en fonction de leur comportement en matière d'emploi, d'investissement productif, de formation, de recherche-développement notamment.



www.cgt.fr



www.cgt.fr

#3
4^e trimestre 2015

LE BULLETIN

SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

la
cgt

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES TPE : RESTONS VIGILANTS !

Inspection du travail affaiblie, le salarié TPE pâtit

Les politiques d'austérité et de réduction des effectifs (- 10 % des effectifs en 5 ans) asphyxient les services de l'Inspection du travail et la mettent dans l'incapacité de rendre un service public de qualité.

Faute d'agents, certains services de renseignements en droit du travail ferment dans les territoires.

L'avenir de ces services est menacé. **Alors qu'ils sont essentiels pour nous aider à faire respecter nos droits de salariés, surtout dans les petites entreprises où il n'y a pas d'instances de représentation des salariés.**

Pour nous, salariés des TPE, il est urgent que l'État recrute des agents pour faire fonctionner pleinement les services d'inspection du travail et de renseignements.

Une médecine du travail en bonne santé !

Nos conditions de travail sont déterminantes pour notre santé. Aussi, dès notre embauche et tout au long de notre vie professionnelle, nous devons pouvoir bénéficier d'un bon environnement de travail et d'un suivi médical efficace. La médecine du travail joue un rôle primordial pour préserver notre santé. Toutes ces dernières années, elle a été affaiblie sur pression patronale. Nous salariés des TPE, nous ne pouvons accepter cette situation parce que **la situation de handicap ou la pathologie dont souffre un salarié doit être prise en compte dans toutes les entreprises.** Sachons que normalement dans une dynamique de prévention des risques liés aux mauvaises conditions de travail, **la médecine du travail s'adresse à tous les salariés :**

- qu'ils bénéficient de la visite médicale d'embauche ;
- qu'ils peuvent demander à rencontrer le médecin du travail dès qu'ils en ressentent le besoin ;
- qu'ils ont droit à une visite de surveillance tous les deux ans, hors professions spécifiques.

Ce dispositif est renforcé pour les salariés en situation de handicap et les jeunes de moins de 18 ans.

Conventions collectives : gardons l'œil ouvert

Près d'un millier de branches existent aujourd'hui (255 dans le domaine agricole et 687 dans le reste du secteur privé). La moitié des 687 conventions collectives négocieraient régulièrement des accords. Certaines n'ont plus été renégociées depuis très longtemps (comme Hôtels-Cafés-Restaurants des Alpes de Haute-Provence depuis 1971) et ne produisent que peu d'effets. **Les services de l'État annoncent des changements pour nos conventions collectives. Nous devons rester vigilants pour ne perdre aucun de nos droits conventionnels.**



**Commissions paritaires
régionales
interprofessionnelles :
pas assez loin dans les
prérogatives, pas assez
proches des salariés des TPE.**

La loi régressive "Rebsamen" d'août dernier concerne aussi la représentation des salariés des TPE et prévoit la mise en place de commissions paritaires régionales. Nous sommes très loin de ce que nous revendiquons pour les salariés des petites entreprises.

Nous voulions plus de proximité, plus de droits, pour des représentants élus directement dans chaque département. Nous voulions une universalité des droits à la représentation pour tous les salariés sans instances représentatives des salariés ; problème qui concerne les très petites entreprises (TPE) mais aussi les entreprises de 11 à 50 salariés. Depuis 2010, par la négociation, se mettent en place des commissions paritaires régionales par grands secteurs des TPE, dans l'artisanat avec 22 CPRIA (commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat). Pour les salariés des particuliers-employeurs et assistantes maternelles, elles ont commencé à se créer ; pour les professions libérales, elles sont prévues par un accord. D'autres pourraient voir le jour...

Pour tous les salariés non couverts par une de ces commissions paritaires régionales sectorielles, ou professionnelles, la loi met en place les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI).

13 CPRI

seront créés dans 13 régions avec 10 sièges réservés aux syndicats interprofessionnels de salariés et 10 sièges aux organisations employeurs interprofessionnels. Des sièges qui seront répartis proportionnellement à l'audience recueillie lors du scrutin TPE par les organisations syndicales sur la région concernée.

Toutes ces commissions auront pour attribution minimum :

- 1** De donner toutes informations ou conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés et aux employeurs ;
- 2** Rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salariés : emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois ;
- 3** Faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées) ;
- 4** Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Pour leurs missions, les membres des CPRI-TPE auront accès aux entreprises, sur autorisation de l'employeur. Les prochaines élections TPE contribueront à déterminer l'influence de chaque organisation syndicale, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords, les conventions collectives, et donneront des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires, dans les CPRI.



Le Choix des salariés des TPE

→ la CGT **1^{re}** organisation syndicale avec **29,54%**



POUR UNE RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE.

POUR GAGNER ENSEMBLE UN RAPPORT DE FORCES DANS LES NÉGOCIATIONS (CONVENTIONS COLLECTIVES, DROIT INTERPROFESSIONNEL).

POUR CRÉER DES LIEUX D'ÉCOUTE, D'ÉCHANGE, D'INFORMATION, DE CONNAISSANCE DE NOS DROITS, DE SOUTIEN, DE SOLIDARITÉ.

ENSEMBLE, SALARIÉS DES TPE, APPRENTIS AUSSI, AVEC L'AIDE ET LE SOUTIEN DE TOUTE LA CGT,

CRÉONS NOS PROPRES SYNDICATS CGT DES TPE EN TERRITOIRE ET PAR PROFESSION.

Artisanat

2,4 millions de salariés(e)s dont **1,4 million** dans les entreprises de moins de 11 salariés, dans le bâtiment, l'alimentation, les services, la production. Relèvent des chambres de métiers (source UPA).

Particuliers-employeurs et assistantes maternelles

ces secteurs emploieraient **375 000** assistantes maternelles et 750 000 salariés par les particuliers-employeurs. Relèvent de la FEPEM (source TPE 2012).

Professions libérales

dentistes, notaires, avocats, pharmacies, architectes... emploient plus de **990 000** salariés dont 600 000 dans les TPE. Relèvent des "ordres" et de l'UNAPL (source UNAPL)

Petites associations

soit environ **400 000** salariés : associations caritatives, sportives... relèvent des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, sont représentés par l'UDES.

Petits commerces et petites industries

ils seraient **800 000** non rattachés à un groupe... relèvent des CCI (source déductions élections TPE).

Sans convention collective

ils sont **300 000** salariés travaillant dans des TPE à ne pas relever d'une convention collective (source élections TPE 2012).

“

Les salariés des petites entreprises sont avec nous, dans des emplois de proximité. Discutons, mobilisons-nous avec eux. TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES LA CGT.

Philippe MARTINEZ

”





● COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE DU 26 NOVEMBRE 2015

NÉGOCIATION SALARIALE DU 26 /11

Comme d'habitude, en préambule, la chambre patronale indique que le projet de déréglementation des professions est suspendu, et qu'une nouvelle fois la profession va être mise à contribution dans le PLFSS 2016 sur la maîtrise de dépense de santé, et que l'inflation est seulement de 0,1% d'après l'indice INSEE qui est très loin de ce que vivent les salariés au quotidien. La chambre patronale fait une proposition d'ouverture de la négociation de 0,5 % au 1er janvier 2016. Un tour de table est effectué:

CGT : 1900 EUROS MINIMUM AU COEFFICIENT 130, MISE EN PLACE D'UN 13ÈME MOIS, ET DÉPLAFONNEMENT DE L'ANCIENNETÉ AU-DELÀ DE 15 ANS AVEC UNE CROISSANCE DE 1 % PAR AN.

CFDT : + 5 % au-dessus du SMIC et écart maintenu entre les coefficients;

FO : + 3 % jusqu'au coefficient 350, puis 2 % sur le reste de la grille.

CFTC : + 5 % jusqu'au coefficient 290, + 3 % jusqu'au coefficient 400, puis + 2 % sur le reste de la grille et demande de négociation sur le 13^{ème} mois.

CFE/CGC : + 2,5 %.

Après une interruption de séance, la chambre patronale propose une augmentation de 1 % au 1^{er} janvier 2016.

La CFDT est d'accord pour l'augmentation de 1 %, mais au 1^{er} décembre 2015. CFTC, FO et CFE/CGC suivent la même ligne.

CGT : proposition sur les salaires inacceptable. Nous considérons que les salaires pour l'année 2015 comme pour les années précédentes n'ont pas été réglés, et que les revendications sur la prime d'ancienneté comme sur le 13^{ème} mois n'ont pas été débattues. la CGT ne signera pas et ne voit aucun intérêt à continuer de discuter d'une nouvelle classification, d'autant plus que dans ce cadre la chambre patronale veut supprimer tous les repères liés aux coefficients et à l'ancienneté des salariés.

La chambre patronale accepte que l'augmentation se fasse au 1^{er} décembre 2015 estimant que la poursuite du travail sur la reclassification des emplois, entraînera une augmentation de la masse salariale.

Au regard des aides et exonérations de cotisations accordées au patronat, les augmentations salariales ne sont pas à la hauteur de la création de valeur ajoutée dans l'entreprise par les salariés. Et bien évidemment très éloigné de la revendication de la Fédération d'un SMIC à 1900 € au coefficient 130. Cela avec la bénédiction des autres organisations syndicales, dans la droite ligne des accords interprofessionnels qu'elles ont signés avec le MEDEF et consorts pour détruire nos droits et nos conventions collectives, faisant abstraction de la réalité des conditions de vie et de travail des salariés.

De ce fait, les points sur la formation professionnelle et le contrat de génération qui ne sont à l'ordre du jour que pour appliquer la loi rien que la loi, mais aussi pour toucher les aides de l'Etat, se feront sans la CGT.



● COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2015

MISE EN PLACE D'UNE COMPLÉMENTAIRE SAN- TÉ DANS LA CCN DES LABORATOIRES D'ANA- LYSES MÉDICALES.

Pour la Con-
vention Col-
lective des Labo-
ratoires d'Ana-
lyses Médicales
Extrahospitaliers,
après 5 mois de
discussions stériles,

les organisations patronales ont enfin accep-
té la demande des organisations syndicales
de lancer un appel à concurrence auprès des
organismes gestionnaires de la complémen-
taire santé (Instituts de prévoyance, Mu-
tuelles et assureurs privés). Le contenu de cet
appel d'offres ne sera certainement pas fi-
nalisé avant le 1^{er} janvier 2016, le délai mi-
nimum étant de 4 mois allant du contenu de
l'appel d'offres à la finalisation du régime à
mettre en place.

Lors de la dernière réunion du 2 décembre,
les discussions ont porté principalement sur
les points techniques pour la rédaction de
l'appel d'offres. La délégation CGT a de-
mandé que la délégation patronale donne
son avis sur le niveau de la cotisation selon
les prestations qui serviront de base pour le
régime.

Sur la base des tarifs indiqués par l'actuaire,
la fourchette va de 40 à 70 € selon le ni-
veau de la grille de prestations qui sont au-
dessus du contrat responsable. (Voir Echo N°
184). La délégation patronale a joué l'effet
de surprise devant le montant des cotisations,
en trouvant les chiffres trop élevés. Cela nous
donne une indication sur la volonté de la dé-
léation patronale sur le niveau de presta-
tions du régime ; c'est-à-dire au niveau de la
loi, laissant aux entreprises le soin de négo-
cier leur propre complémentaire santé.

Les autres organisations syndicales sont sur
un système de régime de base pour tous les
salariés, avec des options qui seraient à la
charge des salariés. Leur réflexion est basée
sur le fait que les salariés, qui sont capables
de se payer un forfait téléphonique, peuvent
bien cotiser pour obtenir de meilleures ga-
ranties pour eux et leurs conjoints à charge.
Merci la solidarité et quel niveau de négo-
ciation salariale du 26/11 !

=====

○ CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS PARITAIRES EN 2016.

MERCREDI 13 JANVIER	PRÉPARATOIRE
JEUDI 14 JANVIER	PLÉNIÈRE CPN COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
MERCREDI 27 JANVIER	PRÉPARATOIRE
JEUDI 28 JANVIER	PLÉNIÈRE CPN CLASSIFICATIONS
MERCREDI 3 FÉVRIER	PRÉPARATOIRE
JEUDI 4 FÉVRIER	PLÉNIÈRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
MERCREDI 9 MARS	PRÉPARATOIRE
JEUDI 10 MARS	PLÉNIÈRE CPN PAS DÉFINI
MERCREDI 8 JUIN	PRÉPARATOIRE
JEUDI 9 JUIN	PLÉNIÈRE CPN COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
MERCREDI 21 SEPTEMBRE	PRÉPARATOIRE
JEUDI 22 SEPTEMBRE	PLÉNIÈRE CPN PAS DÉFINI
MERCREDI 23 NOVEMBRE	PRÉPARATOIRE
JEUDI 24 NOVEMBRE	PLÉNIÈRE CPN PAS DÉFINI